



**COMPTE-RENDU DE LA SEPTIEME REUNION  
DE LA TASK-FORCE  
DES POLITIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

La Task-Force des politiques économiques et sociales s'est réunie ce mercredi 9 mars 2022, dans la salle des réunions des ministères chargés de l'économie et de l'industrie, sous la direction de son Président, le Ministre d'Etat **Gilbert ONDONGO**.

Ouvrant la séance et tenant compte du fait que c'est la première fois depuis le début de la nouvelle année que les membres de la Task-Force sont appelés en réunion, le Président de la Task-Force a formé à leur endroit les meilleurs vœux pour l'année 2022. Il a ensuite soumis à leur examen l'ordre du jour ci-après :

- 1- adoption du compte -rendu de la sixième réunion du 25 novembre 2022 ;
- 2- discussion sur les liens à établir entre le PND 2022-2026 et les plans de développement local ;
- 3- esquisse des stratégies de mobilisation des financements des projets du PND ;
- 4- information relative à la présentation au pôle présidentiel de la Task-Force de l'étude des modalités de mise en œuvre du partage de production prévu dans le nouveau code forestier (loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier) ;
- 5- divers.

L'ordre du jour a été adopté sans amendement.



## EXAMEN DES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

### 1- De l'approbation du compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2021.

Le compte-rendu a été adopté sans amendement. Cependant, les membres de la Task-Force ont souhaité que, pour des résolutions exécutoires à l'issue d'une réunion, la consultation à domicile soit utilisée comme modalité d'adoption anticipée du compte-rendu.

### 2- De la discussion sur les liens à établir entre le PND 2022-2026 et les plans de développement local

Abordant ce point, le Président de la Task-Force a noté qu'il existe une disposition légale instituant les plans de développement local qui ne sont pas la transposition du PND. Aujourd'hui, avec le PND et certaines de ses dispositions instituant des plans locaux de développement, on est en droit de se poser la question : que faire ?

La réponse à cette question peut être envisagée à travers deux hypothèses.

**Premièrement :** la poursuite de l'élaboration des plans de développement local (PDL) pour tous les départements, compatibles en partie avec le PND.

**Deuxièmement :** la transposition du PND, en autant de plans locaux de développement (PLD), telle que retenue dans le PND.

Après un long débat, les membres de la Task-Force ont décidé de maintenir l'approche qui consiste en la transposition du PND en PLD. Mission a été donnée au comité technique des politiques et programmes économiques et plans de développement de soumettre à l'examen de la Task-Force un guide méthodologique pour la transposition du PND.

Par ailleurs, les membres de la Task-Force ont retenu de poursuivre l'élaboration des PDL, initiée par les ministères chargés de la planification, de l'intérieur et de l'administration du territoire, en collaboration avec le PNUD, jusqu'à ce qu'elle



couvre tous les départements de notre pays, conformément à la loi sur la décentralisation.

### 3- De l'esquisse des stratégies de mobilisation des financements des projets du PND

Les membres de la Task-Force ont considéré les stratégies de financement comme clef du succès du PND. L'évaluation des plans précédents (2012-2016, 2018-2022) avait fait apparaître les faiblesses suivantes :

- déficit de financement ;
- déficit en ressources humaines ;
- système inopérant de suivi-évaluation.

Pour éviter de retomber dans les mêmes écueils, notamment celui du déficit de financement, il est indispensable de porter une attention particulière au financement des programmes et projets du PND en exécution.

Dans l'approche actuelle de financement du PND, les membres de la Task-Force ont relevé la faiblesse des capacités internes, qui ne représentent que 27% de l'ensemble des financements attendus, pour la mise en œuvre de toute les actions du PND.

Dans ce contexte, les questions suivantes sont posées :

- comment le ministre des finances, du budget et du portefeuille public pourrait-il améliorer le financement du PND par la ressource publique ?
- comment le ministre de la coopération internationale et de la promotion du partenariat public/privé pourrait-il mobiliser davantage les financements des partenaires au développement ?
- comment le ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé va-t-il mobiliser le secteur privé afin qu'il s'implique



fortement dans l'exécution et par conséquent le financement des projets du PND ?

Ce triple questionnement doit tenir compte de certaines contraintes, notamment :

- le caractère limité des moyens librement affectables ;
- le temps retenu pour l'exécution du PND ;
- l'intégration dans les perspectives de mise en œuvre du PND de l'impact de la guerre en l'Ukraine sur l'économie nationale ;
- la prise en compte des engagements pris par notre pays dans le cadre du programme de moyen terme appuyé par la facilité élargie du crédit du Fonds Monétaire International.

Les stratégies de mobilisation des financements (public, mixte et privé) du PND seront présentées par les ministres concernés à la prochaine réunion de la Task-Force. Il s'agira d'indiquer la meilleure stratégie de mobilisation des financements pour chaque composante.

Manifestant leur intérêt pour la mise en œuvre effective du PND, les membres de la Task-Force ont :

- demandé à madame le ministre en charge du plan d'établir la liste des projets du PND inscrits dans la loi de finances, exercice 2022 ;
- recommandé aux ministres membres de la Task-Force, responsables des programmes du PND, de préparer la programmation des projets pour faciliter leur financement, notamment pour les exercices budgétaires 2023, 2024, 2025 et 2026 ;
- souhaité obtenir le niveau d'exécution des programmes et projets du PND au 30 mars 2022.



Pour clore l'examen du troisième point inscrit à l'ordre du jour, le Président de la Task-Force a attiré l'attention sur la nécessité, dans le processus d'exécution du PND 2022-2026, de ne pas perdre l'année 2022. Celle-ci doit être le début réel de l'exécution du PND 2022-2026.

**4- De l'information relative à la présentation au pôle présidentiel de la Task-Force, par l'expert dédié, de l'étude des modalités de mise en œuvre du partage de production prévu dans le nouveau code forestier (loi n° 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier)**

Abordant ce point, le Président de la Task-Force a donné l'information suivante : sur sollicitation du ministre de l'économie forestière, la Task-Force des politiques économiques et sociales a organisé, le jeudi 10 février 2022, une réunion de restitution de l'étude des modalités de mise en œuvre du partage de production prévu dans le nouveau code forestier, objet de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020.

Il a accordé la parole au ministre Rigobert MABOUNDOU, Secrétaire Permanent de la Task-Force, pour la restitution des conclusions de ladite réunion.

Le Secrétaire Permanent a d'abord précisé le format de cette réunion. Elle avait rassemblé d'un côté, madame le ministre, l'expert et les collaborateurs de madame le ministre en charge de l'économie forestière et, de l'autre, la Task-Force circonstancielle réduite au pôle présidentiel comprenant le Ministre d'Etat, son Président, le Secrétaire Permanent et le conseiller du Président de la République, chef du département de l'économie et des finances. Le Secrétaire Général de la Présidence de la République était excusé pour cause de déplacement hors du pays.

L'observation majeure du pôle présidentiel de la Task-Force des politiques économiques et sociales a porté sur une question préjudicielle : comment et pourquoi l'étude a-t-elle pu quitter le champ légal de la production totale de grumes



pour le partage de production pour se fixer sur celui de la marge brute, résultant de la valorisation du bois ?

Placé devant le fait des dispositions légales, l'expert de l'étude a reconnu la pertinence de la question préjudicielle et a consenti à recentrer l'étude sur le partage de production et non sur la marge brute d'exploitation.

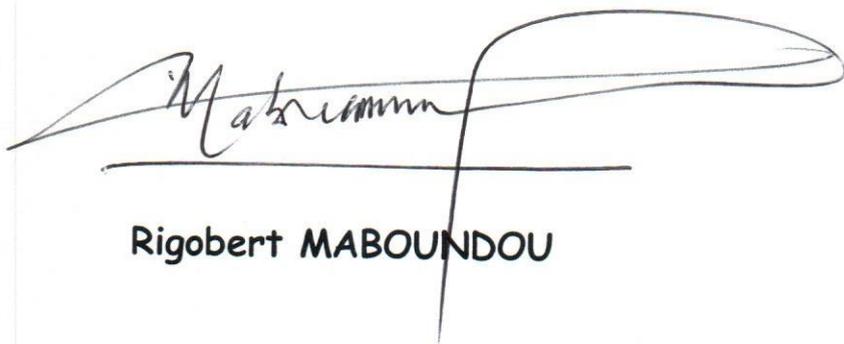
#### 5- Des divers

Aucun point n'a été inscrit dans les divers.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Task-Force a levé la séance à treize heures trente minutes.

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre Secrétaire Permanent



Rigobert MABOUNDOU

